



Canada
Province de Québec
MRC des Appalaches
Municipalité de Saint-Julien

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux personnes et organismes intéressés,

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le règlement numéro 345 amendant le plan d'urbanisme numéro 215 est entré en vigueur le 22 avril 2014 suite à l'émission du certificat de conformité émis par la secrétaire-trésorière de la MRC des Appalaches.
2. Une copie du règlement numéro 345 est disponible pour consultation au bureau du soussigné, 787, Chemin de Saint-Julien, du lundi au jeudi de 9 heures 00 à 16 heures 00.

Donné à Saint-Julien, ce 22 avril 2014

Réjean Gouin
Directeur général, secrétaire-trésorier